

23-76

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier Concernant une invention
de M^r Robert de Causs. pour la
préservation des tableaux anciens.

N^o 3839

NUMÉRO D'ORDRE	DATE DE LA PIÈCE	ANALYSE

M^r le Ministre de l'Intérieur - Direction G^l de Causs -
Préservation des Tableaux

Rennes le 10 Juillet 1891

à Monsieur le Ministre de
l'Agriculture et des Travaux
Publics - E

§ 2

Par votre dépêche en date
du 19 juin écoulé (aff.
de P.A. N° 24840)
Vous avez bien voulu nous
transmettre une copie
du procès-verbal de
la C.^e instituée ^{après} ~~par~~ ^{fin}
à examiner le plan
proposé par M. de Lamoignon
pour la conservation des
sépulchres antiques, & nous
demandé si nous pouvons
indiquer les monuments aux
quels ce document

peuvent de nous l'ie et
Notre part

Pour vous l'honneur
de leur faire connaître Mon
lieux L. Ministre par de l'avis
de la C^{te} G^{te} il le
fait important de leur
à l'application d'un système
me qui n'est pas ex-
tremement de longue date,
à avec un succès décisif
des Talents & Vices -

un ~~supplément~~ ~~est~~ ~~en~~
Le Comité de l'Etat a bien tout parti-
culièrement en dernier
paragraphe du projet de loi
dont il s'agit - L'Etat
est en un ~~supplément~~ qu'il

unanimement

Il y a lieu d'autoriser
la Restauration de ^{l'œuvre} ~~l'œuvre~~
de Villeroy qu'après avoir
pas ~~sur la base de~~
procéder sur les impôts
à employer, l'avis, puis
d'une commission de
d'Experts d'opérations
designer à la fin -

l'Etat

Reuilly & c.

J. L. C. D.

L. P. P. P.

L. P. P. P.

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
ET DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Bruxelles, le 19 juin 1895.

ADMINISTRATION
DES
SCIENCES, DES LETTRES & DES BEAUX-ARTS.

N^o 24840 -

N.-B. — Prière de rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de
l'Administration.

7 ANNEXE

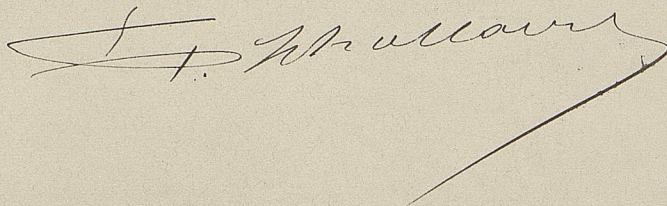
Messieurs,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une
copie du procès-verbal de la commission instituée
pour examiner le procédé inventé par M. De Pauw
pour la conservation des tableaux anciens.

Je vous saurais gré, Messieurs, de bien vou-
loir me faire part des observations auxquelles ce
document pourrait donner lieu de votre part.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considé-
ration distinguée.

Le Ministre,



A la Commission directrice des Musées royaux de peinture et de
sculpture.

Séance du 29 avril 1895.

M.M. De Vriendt, Rottier, Tytgadt, Lybaert se réunissent à 11 1/4 heures du matin, à l'Hôtel-de-Ville de Gand, sous la présidence de Monsieur R. de Kerchove d'Exaerde, Gouverneur de la province de Flandre Orientale.

M.M. Cloquet et Maeterlinck se font excuser.

M. le Gouverneur propose d'entendre M. De Pauw et de le prier d'exposer son procédé.

Il résulte des explications de M. De Pauw que ce procédé est double; il consiste 1^o à appliquer sur la partie postérieure des tableaux peints sur toile, une toile revêtue d'un enduit composé de telle façon que le dos du tableau, vierge de peinture, échappe à tout contact avec l'air extérieur.

Si le tableau est peint sur panneau, le même enduit, composé de cire, colophane et ambre, est appliqué sur la partie postérieure du panneau;
2^o à appliquer un vernis, composé de gomme-mastic, ambre et cire, sur la peinture elle-même, après l'avoir, au préalable, convenablement nettoyée.

M. De Pauw fait remarquer que le vernis [au lieu de l'enduit], est appliqué au dos du tableau [panneau], dans le cas où il y a des inscriptions à conserver et à préserver.

M. De Pauw ajoute que le tableau reste mat et que ce vernis a été appliqué il y a quinze ans déjà à un ta-

A Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

bleau du Musée de peinture de la ville de Gand [Dont les retouches n'ont rien perdu de leur précision]. Le prix de la composition appliquée est de 5 francs le mètre carré, surface plate.

Au sujet de la première partie du procédé [préservation de la partie postérieure du tableau], en ce qui concerne notamment les tableaux sur toile, l'application d'une toile préservatrice ne saurait présenter que des avantages, mais la majorité des membres de la commission estime qu'il y a plus d'inconvénients que d'avantages à rendre cette toile imperméable, de façon à soustraire la partie postérieure du tableau à toute circulation d'air.

En ce qui concerne les tableaux peints sur panneaux l'application du vernis en question sur la partie postérieure ne saurait présenter que des avantages et mérite d'être recommandée.

Au sujet de la 2^e partie du procédé | application du vernis sur la peinture même, après avoir au préalable convenablement nettoyé celle-ci|, le vernis proposé ayant la cire et les résines indiquées-ambre et gommastic- pour base, ne peut avoir aucune action nuisible sur des tableaux anciens. Cependant, il est nécessaire de faire observer que la peinture à l'huile exige un vernis transparent et que le mat de celui dont il s'agit doit avoir pour effet d'assourdir les ombres et les noirs. Il est, du reste, impossible de préconiser pour la restauration ou la conservation des tableaux, un procédé uniforme à raison des conditions fort différentes dans lesquelles chaque oeuvre se présente.

La Commission estime, au surplus, qu'on ne saurait se montrer assez circonspect en matière de restauration

de tableaux anciens. Chacun d'eux doit faire, au préalable, l'objet d'un examen spécial, au point de vue des moyens à employer et ces moyens une fois déterminés, la marche de la restauration doit être l'objet d'une surveillance constante dans ses étapes successives.

[signé] R. de Kerchove. [signé] Jul. De Vriendt

" L. Tytgadt.

" Théophile Lybaert.

" J.D. Rottier.

Pour copie conforme:

Le Greffier de la province de
Flandre Orientale,

[signé] Louis Dereu.

SOCIÉTÉ

DES

BEAUX-ARTS

BRUXELLES

Bruxelles, le 26 Mars 1895

à M. Cardon & Co. Vienne.

une annexe

Monsieur,

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° 3831

Nous avons l'honneur de vous adresser la copie d'une dépêche de Monsieur le Ministre de l'Intérieur & de l'Instruction Publique, en date du 25 Courant, relative à la mission que vous avez bien voulu accepter, en vue de l'examen du procédé inventé par M^r De Pauw, pour la Conservation des Tableaux.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre Considération distinguée.

Pour la Commission Directrice:

Le Secrétaire,

Vous vous priez de vouloir bien adresser aux intentions de M. Cardon & Co.

Monsieur Ch. Cardon
Membre de la Commission Directrice
des Musées Royaux de Peinture & de Sculpture

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
ET DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ADMINISTRATION
DES

SCIENCES, DES LETTRES & DES BEAUX-ARTS.

N° 24840

N.-B. — Prière de rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de
l'Administration.

ANNEXE

Bruxelles, le 25 Mars 1895.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° 3339

Messieurs,

Je vous saurais gré de bien vouloir in-
viter M. M. Cordon et S. De Vriendt,
désignés par votre collège pour faire
partie de la Commission chargée d'exa-
miner le procédé inventé par M. De Pauw
pour la Conservation des tableaux, à se
mettre en rapport à cette fin avec M. le
Gouverneur de la Flandre Orientale.

Le Ministre,

J. Buyls

A la Commission directrice des Musées Royaux de peinture
et de sculpture. / M. S. Van Mons, Secrétaire /

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 3834

Nov. 19 Mar. 1897

A Monsieur L. Michard
de l'Intérieur & de l'Instruction
Publique

Pearl

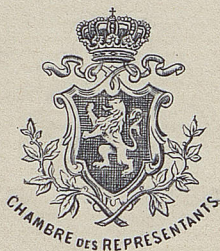
Par
~~le Sec. de V. M.~~ de V. M.
Cher. G. Courant, (ad.
de B. A. N° 24840)
~~per laquell~~ Vous voulez
b.e. Vous inviter à
Vous faire connaître
les noms de deux
Membres de la Commi-
sion Directrice des
Musées qui devraient
disposer à prendre
part aux travaux

D'une Commission pour
- l'éc. par M. le Gouver
neur de la Nouvelle Orléans
telle, & chargée d'exa-
miner la proposition
par M. de Pons, pour
la conservation des tableaux

pour art, au Musée,
Messieurs les Ministres, de leur faire connaître
que M. le Mem-
bre de la Commission
Dimitrie Carlier
& J. B. Pienet ont
accepté ^{volontaire} de remplir
cette mission

Nouville
Louisiana (N. B. Carlier)
J. B. Pienet

Bruxelles le 16 mars 1894



Monsieur le Secrétaire

Vous voulez bien me faire savoir
par votre lettre du 13 c^t que la
Commission directrice des Musées royaux
m'a désigné, avec M^r. Carbon, comme
délégué auprès de la Commission chargée
par Monsieur le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique d'examiner
le procédé inventé par M^r. De Pauw
pour la conservation des tableaux.

J'ai l'honneur de vous faire connaître
que j'accepte cette mission et je vous
prie, Monsieur le Secrétaire, d'agréer
l'assurance de ma considération dis-
tinguée

Julien *Vermeir*

Newell 13 Mar 1871

Mr. H. D. Minnott Jun.
Member of the C. J. S.
Rev. D. Loch

GP

\$

Monsieur le Ministre de l'Instr.
Public et de l'Instruction publique
vous envoie ci-joint
un rapport sur la Commission
qui a été nommée par
M. le Gouverneur
de la France orientale
pour examiner
le projet de loi
M. D. P. pour la
Conservation du territoire -
Cette Commission comprendra
deux délégués de la Com.
des Indes et de la Com.
des Colonies.

qui de la Ville de Paris
à deux experts chimistes -

L'Académie des Sciences
de Paris invitait pour

M. Ministère de l'Intérieur et de la Police à déléguer deux de ses
membres ^{après} afin de prendre
part à ces travaux,
à désigner, sur la
dernière séance du 11

Ci. M. Carbon, et M.

a exprimé l'avis ^{Monseigneur} ~~après~~ que vous n'avez

rien vu de semblable

~~à lui-même~~ à vous

Colleague -

Vous vous présentez

devenir obligé de vous

trouver sur la place

un examen affirmatif.

^{Monseigneur}
à vous très respectueusement

à
P. L. C. D.
à vous
L.

2

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
ET DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Bruxelles, le 6 mars 1895.

ADMINISTRATION
DES
SCIENCES, DES LETTRES & DES BEAUX-ARTS.

N° 24840

N.-B. — Prière de rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de
l'Administration.

ANNEXE

Messieurs,

Comme suite à ma dépêche du 29
septembre 1894, émarginée comme la
présente, j'ai l'honneur de vous faire
connaître qu'une commission, présidée
par M. le Gouverneur de la Flandre
orientale, sera chargée d'examiner le
procédé inventé par M. De Pauw, pour
la conservation des tableaux. Cette commis-
sion comprendra deux délégués de la
Commission des Monuments, deux
délégués de la ville de Gand et deux ex-
perts chimistes.

Je vous saurais gré, Messieurs, de bien
vouloir me faire connaître les noms
de deux membres de votre collège, qui
seraient disposés à prendre part à ces
travaux.

Agnez, Messieurs, l'assurance de
ma considération distinguée.

Le Ministre,

J. B. B. B.

À la Commission directrice
des musées royaux de peinture
et de sculpture.

(Monsieur E. Van Hons, secrétaire).

Paris le 11 8^e 1894

A Monsieur le Ministre
de l'Intérieur et de l'Instruc-
tion publique

FW

Par votre lettre en
date du 29 J^r écoulé,
(n^o des B. A. 9^e
24840) transmise
de un dossier relatif
à la préservation des
tableaux, d'après le
procès de M. Robert
de Beau, Vous avez
bien voulu demander
l'avis de la Commission

Directrice, sur la propo-
sition de l'intéressé -

Il n'est pas sans chance
de voir par l'expérience de
ce procès n'étant pas
fait, & la nature
des ~~matières~~ matières
employées pour assurer
la conservation des tabacs
n'étant pas divulguée,
la Commission jugerait
imprudent de confier
à M^r Robert de Pauw,
sur sa simple affirma-
tion d'un résultat po-
ssible, les œuvres

qui font partie des
Archives de l'Etat.

Il ne saurait, d'autre
part, Messieurs le
Ministre, émettre ~~un~~

définitivement un avis sur la chance
d'un essai dont les
résultats peuvent
varier suivant les

causes qui ont amené
soit la détérioration
des tabacs, & ne

pourrions, en tout cas,
être utilement guidés
par ce qui après une

(expérimentation
longue & minutieuse)
~~longue & minutieuse~~
~~expérimentation~~

Nous joignons à la
présente Mémorandum
Ministre le document
que Nous avez en
colligéance de vous
communiqué & Nous
vous prions d'agréer
L' & P
Le Président
Le Secrétaire *E. J. T. J.*

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
ET DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ADMINISTRATION
DES
SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 24840

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro
de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Adminis-
tration.

—
/ANNEXE
—

SOMMAIRE :

Bruxelles, le 29 septembre 1894.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous communi-
quer ci-joint le dossier d'une affaire
intéressant la préservation des tableaux.
Je vous prie de vouloir bien l'examiner
et de me faire connaître votre avis sur
la proposition de M. Robert de Pauw.
Agréez, Messieurs, l'assurance de ma
considération distinguée.

Le Ministre,

J. B. de Pauw

A la Commission directrice des musées de peinture
et de sculpture de l'Etat.

Summary of Debates

Speech Ministerial
du 29 - 7^e 1894

Transmissions des décrets

- 19 Mai 1893 — Lettre de M. de Parieu exposant la méthode
à M. le Gouverneur de l'Inde orientale
- 28 8^e 93 — Lettre de M. le Gouverneur à M. le
Ministre en Courant des faits —
- 3.9^e 93 — Note de M. l'Inspecteur des B. A. transmise
le 8 Novembre 93, à M. le Gouverneur,
faisant craindre que il ne ^{soit} difficile longtemps
pour payer officiellement de la valeur de cette
décision. —
- 29 Juillet 94 M. le Gouverneur propose la nomination
d'une Commission — à M. le Ministre —
- Cette proposition est transmise à la Com.
des monuments qui, par lettre du 21
sept.^e ci-in, signé par M. Dulat, son
Vice-Président estime que l'affaire intéresse
plus particulièrement la Com.^e des Musées

Président